

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20151215.10	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 15 décembre 2015 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-quinze du mois de décembre le quinze le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Salle des Mariages, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 16 décembre 2015, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 7 décembre 2015 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Etait absent</u></p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>	

OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016 – CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire informe que la commune de Seloncourt figure dans la liste des communes qui ont à réaliser l'enquête de recensement pour l'année 2016.

La période de recensement qui s'étendra du 5 janvier au 22 février 2016 nécessite la création d'emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement.

Les agents recenseurs, pour la période précitée, seront nommés par voie d'arrêté précisant le niveau de rémunération de ces agents.

La Commission Personnel, réunie le 1^{er} décembre 2015, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par**

- autorise Monsieur le Maire à nommer par voie d'arrêté les agents recenseurs chargés du recensement de la population de Seloncourt en 2016,
- autorise la rémunération des agents recenseurs selon les conditions qui seront précisées sur l'arrêté de nomination de ceux-ci,
- autorise la participation financière de la Commune aux frais occasionnés pour cette opération,
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget.
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 15 décembre 2015

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER